



PLAN DE FORMATION EN LIGNE

La communication en gestion de crise

0,2 unité d'éducation continue

Description

Développer les compétences pratiques en communication, non seulement pour gérer une tempête, mais aussi pour préparer la relance.

Objectif

À l'issue de cette formation, être en mesure de bien évaluer la situation afin d'améliorer la stratégie de communication interne et externe de l'entreprise en lien avec les divers outils de communication et les médias.

Contenu

- Bâtir votre confiance en communication
- Évaluer le contexte médiatique
- Bien travailler avec les outils appropriés

Nombre d'heures

2 heures

Frais d'inscription

199 \$ plus les taxes applicables

Clientèle visée

Dirigeants, gestionnaires et directeurs

Formateur



Michel Roberge

Michel Roberge œuvre dans le domaine de la communication et du marketing depuis 33 ans. Il a étudié en marketing à l'Université du Québec à Chicoutimi et détient aussi une maîtrise en gestion des organisations (MGO) de l'UQAC.

Au fil des années, il a occupé divers postes de gestion dans des fonctions stratégiques. Il a conseillé une multitude d'entreprises et d'organismes publics et parapublics dans les secteurs d'entreprises de services, entreprises industrielles ainsi que dans le secteur du commerce de détail. Aujourd'hui, il dirige sa propre entreprise de consultant et est également chargé de cours en marketing et en management au Département des sciences économiques et administratives de l'UQAC.

Formation continue

Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
418 545-5011, poste 1212
formationcontinue@uqac.ca
formationcontinue.uqac.ca

NOTES

Attestation de participation : Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par la Formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants. Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Outils complémentaires : Des mesures de suivi de la progression de l'équipe d'implantation sont également disponibles pour les dirigeants qui le souhaitent. Possibilité d'accompagnement supplémentaire d'un conseiller virtuel ou sur place. Un soutien technique est disponible pour le dépannage en ligne et pour répondre à toutes vos questions d'ordre technique.